

57^{ème} RALLYE DE LA SARTHE

57^{ème} RALLYE DE LA SARTHE



REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve n° 7

Organisé par l'Association Sportive des Commissaires Organisateurs et Pilotes Moto Le Mans (ASCOP) avec le concours de l'Association Sportive Motocycliste de l'Automobile Club de l'Ouest (ASM ACO).
Adresses des sièges sociaux : ASCOP Le Mortier Charmant 72460 Sillé le Philippe
ASMACO ACO – Circuit des 24 Heures 72019 Le Mans Cedex 2

Grâce à l'autorisation de :

- Monsieur le Préfet du Département de la Sarthe
- Mesdames et Messieurs les Maires de La Suze sur Sarthe et des Communes traversées



ENCADREMENT



Directeur de Course	Jean-Jacques GUILLEMOZ
Directeur Adjoint	Alain JOUVE – Daniel ORRIOLS
Commissaires Sportifs	Raymond LALA – Jocelyne GUILLEMOZ
Délégué FFM	André COURBON
Responsables des spéciales	Jean Claude PICARD – Eric SERENNE – Jean Luc MARTIN
Responsables Adjoints des spéciales	Sébastien PICARD – Jean Charles FUERXER
Responsable des Commissaires Techniques	Stéphane HOUDAYER
Responsable du Chronométrage et des classements	Alain TOURNIAYRE
Organisateur Technique	Francis GAGNEPAIN A F C Micro Chronométrage
Service de Secours	Pierre DERRIEN
Médecins	Secouristes de la Croix-Rouge et de la Croix Blanche
Vérifications administratives	Médecins du SAMU
Organisation	Thérèse DERRIEN
Responsables des Commissaires	Christian BREBION – Daniel ORRIOLS – Pierre DERRIEN
- de Route	Cyril VILETTE
- de Spéciales	André YZEUX – Daniel BLIN
Commissaires de route	Les commissaires de l'ASCOP, de l'ASM ACO et des clubs sarthois
Présidents des clubs organisateurs	Jean Michel BLIN
	Jean Pierre LEFEBVRE

57^{ème} RALLYE DE LA SARTHE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2014

Article 1 : Définition

L'Association Sportive des Commissaires Organisateur et Pilotes Moto Le Mans (ASCOP) avec le concours de l'Association Sportive Motocycliste de l'Automobile Club de l'Ouest (ASM ACO) organise les 12 & 13 Avril 2014, conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM, du Code Sportif National, aux clauses des Règles Techniques et de Sécurité Rallyes Routiers (RTS), du règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2014 (RCFRR 2014) et du présent règlement particulier, le 57^{ème} Rallye National Motocycliste de la Sarthe.

L'épreuve est ouverte aux pilotes détenteurs d'une licence « Internationale » ou « Nationale Compétition » délivrée par la FFM pour l'année en cours ainsi qu'aux pilotes titulaires d'un permis de conduire, sous réserve qu'ils prennent une licence « 1 manifestation » le jour de l'épreuve.

Les passagers des Side-Cars devront également être titulaires d'une licence (NCA, NCB, ou 1 manifestation).

Les licences « 1 manifestation » seront délivrées en se connectant sur le site de la FFM : www.ffmoto.org. En fin de saisie, cliquer sur ' terminer ma demande de licence ', vous devez l'imprimer, la dater, la signer. Vous trouverez joint un certificat médical (pour la licence une manifestation nationale) à faire remplir par votre médecin. La licence, le certificat médical et le permis de conduire original seront à présenter lors des vérifications administratives. Le paiement de celle-ci se fera par chèque à l'ordre « Ligue des Pays de Loire » (75 €uros)

Les classements du Championnat de France seront établis conformément aux articles 4 et 5 du règlement du championnat de France des Rallyes Routiers 2014. Les concurrents licenciés NCB et « 1 manifestation » feront l'objet d'un classement particulier.

Article 2 : Parcours

L'épreuve comporte un parcours routier de 507 km sur route libre et non gardée, à couvrir de contrôle horaire en contrôle horaire, conformément à l'article 15.1 des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline Rallyes Routiers.

- ↳ Etape n° 1 de 273 km
- ↳ Etape n° 2 de 234 km

Sur ce parcours, les pilotes sont tenus de respecter strictement les règles de circulation routière et, notamment, pendant la traversée des agglomérations.

Outre la spéciale sur le circuit Bugatti (4 tours de 4,185 km), sont également prévues sept épreuves spéciales (3 passages en étape 1 et 4 passages en étape 2) chronométrées au 1/10 de seconde, représentant 5,4 km de routes bénéficiant d'un arrêté d'usage privatif. Le kilométrage total des spéciales chronométrées est de 36,140 km.

Les pilotes pourront s'engager pour l'étape 1 ou pour les 2 étapes s'ils le désirent. Il est interdit de quitter le parcours imposé par l'organisateur.

Reconnaitances

Le parcours routier peut être emprunté librement dans le respect du Code de la Route.

Toute reconnaissance des spéciales à moto et side-car est interdite sous peine d'interdiction de départ du pilote

Tous manquements à ces règles simples pourront être constatés par les Officiels ou tout membre de l'organisation, de la Gendarmerie ou de la Police, qui seront considérés comme juges de fait.

Le départ sera refusé à un pilote qui n'aurait pas respecté ces principes, sans remboursement de son engagement.

Il est interdit d'apposer des signes de reconnaissances pour indiquer le parcours sur tous types de supports (panneaux de signalisation, balises d'intersection, chaussée, etc.) Tout contrevenant sera mis hors course par les autorités sportives et pourra être sanctionné par les pouvoirs publics. (Article 2 du RCFRR 2014)

Le tracé du parcours routier est effectué à partir de la carte suivante :

Carte IGN au 1:100 000 de la série top 100 N° 126 Le Mans Alençon

Article 3 : Machines et catégories

Les machines admises devront être conformes à l'article 10 du RCFRR. 2014.

Elles devront répondre aux normes du Code de la route français, notamment en matière de niveau sonore, d'éclairage et d'indicateur de changement de direction.

Les side-cars et motos anciennes devront être en conformité avec l'annexe « side-car de rallye » et l'annexe « motos classiques » du RCFRR 2014

Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve soit les 2 étapes. (Article 10 du RCFRR 2014)

Les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

- ◆ 125cc 4 temps : Machines de cylindrée maximum de 125cc
- ◆ Sport : Monocylindre (- 200cc 2T ou - 400cc 4T), bicylindre (- 650cc 4T : homologation DRIRE poids minimum 150 Kg) et scooter (à partir de 126cc)
- ◆ Mono : Autres monocylindres
- ◆ Roadster : Deux cylindres à partir de 650cc ; Trois cylindres et plus à partir de 600cc
- ◆ Top Sport : Autres multicylindres
- ◆ Side-Cars : Tous types
- ◆ Classiques : Homologation comprise entre le 01/01/1955 et le 31/12/88

Article 4 : Engagements

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante :

⇒ **Pierre et Thérèse DERRIEN – 4 place de Luxembourg – 72000 LE MANS**

Si nécessaire, des renseignements pourront être demandés à :

➤ **Pierre et Thérèse DERRIEN** : 02-43-82-44-20 (téléphone, fax, répondeur)
p.derrien@noos.fr

Les engagements seront acceptés, dans la limite de 150 engagés, jusqu'au vendredi 14 mars 2014, cachet de la poste faisant foi.

Pour être recevable toute demande d'engagement devra être accompagnée de 220 €uros pour la totalité de l'épreuve soit les 2 étapes pour toutes les catégories, ou de 180 €uros pour l'étape 1.

Les droits d'engagement ne seront encaissés qu'à partir du 09 avril 2014.

Les pilotes forfaits ne pourront prétendre au remboursement des droits d'engagement que si l'annonce en est faite à l'organisateur, par lettre recommandée, reçue au moins sept jours avant le départ de l'épreuve.

Tout pilote non engagé à la date limite et souhaitant participer à l'épreuve devra verser un droit d'engagement de 240 €uros pour la totalité de l'épreuve ou de 200 €uros pour l'étape 1.

Un chèque de garantie de 240 €uros, libellé à l'ordre de l'AFC, représentant la valeur du transpondeur, sera à établir par chacun des concurrents lors des vérifications administratives.

Ce chèque de garantie ne sera pas encaissé, sauf en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution du transpondeur à la fin de l'épreuve. Ce transpondeur reste sous l'entière responsabilité du concurrent jusqu'à sa restitution. (Article 19 du RCFFR 2014)

L'organisation ne fournira aucune prestation complémentaire qui reste donc à l'initiative et à la charge des concurrents.

Le camping sera ouvert et mis gracieusement à la disposition des concurrents à partir du vendredi 11 avril au matin.

Article 5 : Programme

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront :

- ✦ le vendredi 11 avril 2014, de 14 H. 30 à 19 H. 00, Esplanade du port à La Suze sur Sarthe.

ETAPE N°1

- ✦ Départ samedi 12 avril à 7 H. 30 Esplanade du port de La Suze sur Sarthe pour le 1^{er} concurrent. L'ordre des départs sera en fonction des contraintes du Circuit Bugatti et des concurrents engagés.
- ✦ Le respect des horaires du départ de La Suze sur Sarthe est impératif en raison de l'épreuve sur le Circuit Bugatti.
- ✦ Circuit Bugatti : 4 tours soit 16,740 km seront effectués après un tour de reconnaissance et un tour de chauffe. Les départs seront donnés par série, départ arrêté, moteur en marche.
- ✦ L'heure de départ du 1^{er} concurrent de chaque catégorie et les grilles de départ « Circuit » seront publiées une heure après la fin du contrôle technique le vendredi 11 avril 2014.
- ✦ Les machines seront sous le régime de non assistance extérieure dès le pointage au CH d'arrivée sur le Circuit jusqu'à la remise de la feuille de route à la sortie de la piste.

ETAPE N°2

- ✦ Le 1^{er} concurrent partira de l'Esplanade du port de La Suze sur Sarthe à 19 H 30 pour rejoindre le podium de départ place du marché de La Suze sur Sarthe, ce parcours sera **neutralisé.**

Article 6 : Vérifications

- Les concurrents devront obligatoirement se présenter **d'abord aux vérifications administratives** munis de leurs documents administratifs (Article 8 du RCFRR 2014) **puis aux vérifications techniques** (Article 9 du RCFRR 2014) munis de leur certificat d'homologation, de leur équipement, **casque aux normes Europe ECE 22/05 P / NP / J, USA SNELL M2005 / 2010 ou Japon JIS T 8133, tenue de cuir une ou deux pièces reliées, bottes, gants en cuir, protection dorsale** (Article 14 du RTS), ainsi que de leur protection de sol et de leur extincteur (Article 9 du RCFRR 2014) En cas de non respect de cet horaire, des pénalités de 15'' par tranche d'heure de retard pourront être infligées (Article 9 du tableau de pénalités du RCFRR 2014).

Les contrôles sonomètre seront systématiquement effectués par les Commissaires Techniques. Le niveau sonore ne devra pas dépasser la valeur indiquée sur le certificat d'homologation au régime prévu. Toute valeur dépassée de 2db sera sanctionnée et au-delà de 5 db, le pilote sera mis hors course.

Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés. Les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés. Les filtres à huile externes et les bouchons ou écrous qui font partie de circuit de lubrification d'huile doivent être freinés par un fil métallique de sécurité. Tout ce qui comporte de l'huile moteur, de boîte ou de transmission doit être freiné. Tout tuyau de reniflard doit aboutir dans un bac de récupération de 250cc minimum.

Pour le système de refroidissement il est obligatoire d'utiliser de l'eau ou produit sans glycol à la place du liquide d'origine

Les transpondeurs seront distribués aux pilotes après le contrôle technique. Ils devront être installés verticalement par les pilotes, sur la fourche de la moto ou au niveau de la roue avant pour les side-cars.

Un contrôle de l'éclairage et des équipements électriques sera effectué au moment de l'entrée en pré grille au départ de 2^{ème} étape. Ces équipements devront être et rester conformes à l'article 10.7 du RCFRR 2014. Les supports de projecteurs additionnels doivent présenter toutes les garanties de sécurité.

Article 7 : Déroulement

DEPARTS

Les départs seront donnés comme indiqués à l'article 5 du présent règlement particulier. Ceux-ci seront donnés toutes les 30 secondes.

Tout pilote ne respectant pas son heure de départ sera sanctionné et sera exclu au-delà de 30 minutes de retard.

ITINERAIRE

Carte IGN au 1:100 000 de la série top 100 N° 126 Le Mans Alençon

L'itinéraire sera fléché uniquement lors de l'étape n°1 entre La Suze sur Sarthe et le circuit Bugatti.

Un fléché (road book) très précis du parcours sera remis sous forme graphique, le lundi précédant l'épreuve.

CONTROLES HORAIRES

La feuille de route remise au départ fera mention de l'emplacement des contrôles horaires (CH) et du temps imparti entre chacun d'entre eux. Si le concurrent a plus de 30 minutes de pénalités au cumul des CH sur son heure théorique, il sera mis hors course.

Les contrôles horaires fonctionnent conformément à l'article 14 du RCFRR 2014. La feuille de route doit être rendue au dernier contrôle horaire de chaque étape. La perte de la feuille de route, la non-présentation de celle-ci à chaque contrôle, la restitution d'une feuille de route inexploitable, en mauvais état, illisible, sera sanctionnée, suivant les articles 14 et 15 du tableau de pénalités du RCFRR 2014.

CONTROLES DE PASSAGES

L'emplacement de ce type de contrôle ne figure pas sur la feuille de route, le concurrent doit simplement présenter sa feuille de route au commissaire pour y porter un cachet de contrôle suivant l'article 15 du RCFRR 2014.

EPREUVES SPECIALES

Sur le Circuit Bugatti, les épreuves se disputent par séries définies par le jury.

Pour ces spéciales sur circuit, tout pilote ayant franchi la ligne d'arrivée, avec un nombre de tours inférieur à celui du vainqueur de la série se verra crédité d'un temps fictif obtenu par une règle de trois entre le nombre de tours accomplis et ceux effectués par le vainqueur.

La spéciale sur circuit est régie par l'article 17.2 du RCFRR 2014.

A part le circuit Bugatti de l'étape n°1, le départ de chaque spéciale est donné de 30 secondes en 30 secondes.

L'arrêt au point stop en fin de spéciale est obligatoire pour l'apposition d'un marquage sur le carton de pointage.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs spéciales, le classement sera établi sur le programme subsistant.

PARC D'ASSISTANCE

Pour des raisons de sécurité, les concurrents auront la possibilité de réviser leur moto, sans prendre sur leur temps de route.

1. Lors de l'étape n° 1

- après la sortie de piste du Bugatti (temps de 15 minutes)
- après le contrôle horaire de la piscine à la Suze sur Sarthe (temps de 30 minutes)
- avant la mise en parc de regroupement de Fresnay sur Sarthe (temps de 30 minutes) possibilité de ravitailler en essence à la station Super U, paiement par carte bancaire.
- après le contrôle horaire d'arrivée de l'étape n°1 et avant la mise en pré grille du départ de l'étape n°2. (temps supérieur à 3 heures)

3. Lors de l'étape n° 2

- après le contrôle horaire de la piscine et avant le contrôle horaire de l'esplanade du port à la Suze sur Sarthe. (temps de 15 minutes)

PARC DE REGROUPEMENT

Pour des contraintes d'organisation, un parc de regroupement est organisé à Fresnay sur Sarthe lors de l'étape n°1. Ce parc de regroupement fonctionne sous le régime de non assistance extérieure. Sa gestion est sous la responsabilité du directeur de course.

PARC FERME

Le parc fermé est positionné en fin d'épreuve. A l'issue de l'épreuve, les machines seront mises en parc fermé, après le dernier CH. Elles seront libérées 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Ce parc fonctionne conformément à l'article 11 du RCFRR 2014.

Les machines seront sous le régime de non assistance extérieure :

- Dès le pointage au CH d'arrivée sur le Circuit Bugatti jusqu'à la remise de la feuille de route à la sortie de la piste.
- Lors du parc de regroupement organisé à Fresnay sur Sarthe durant l'étape 1.
- A l'arrivée de l'étape n° 2 et jusqu'à 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent sur l'Esplanade du port de La Suze

Article 8 : Classement

<i>Classement Général</i>	<i>Par spéciale 1^{ère} Etape</i>
<i>Classement Général</i>	<i>1^{ère} Etape</i>
<i>Classement Général Championnat de France</i>	<i>1^{ère} Etape</i>
<i>Classement Général Championnat de France par catégories</i>	<i>1^{ère} Etape : Side-cars, 125cc 4temps, Sport, Roadster, Monos, Top sport, Classiques, Espoirs Féminines, Vétérans.</i>
<i>Classement Général</i>	<i>Par spéciale 2^{ème} Etape</i>
<i>Classement Général</i>	<i>2^{ème} étape</i>
<i>Classement Général Championnat de France</i>	<i>2^{ème} étape</i>
<i>Classement Général Championnat de France par catégories</i>	<i>2^{ème} Etape : Side-cars, 125cc 4temps, Sport, Roadster, Monos, Top sport, Classiques, Espoirs Féminines, Vétérans.</i>
<i>Classement Général</i>	<i>De l'épreuve</i>

Article 9 : Récompenses

Des coupes et lots seront attribués aux vainqueurs des classements ci-dessous :

Général de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers

Catégories de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers 125cc 4Temps, Mono, Sport, Roadster, Top Sport, Side-cars, Classiques, Espoirs, Féminines, Vétérans.

Classement hors Championnat de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers Licenciés NCB ou Licenciés 1 manifestation.

Etape n° 1 (étape de jour) : les 3 premiers pilotes engagés uniquement à la première étape

Article 10 : Officiels

La manifestation sera placée sous le contrôle des officiels suivants :

<i>Directeur de Course</i>	<i>Jean-Jacques GUILLEMOZ</i>
<i>Directeur Adjoint</i>	<i>Alain JOUVE – Daniel ORRIOLS</i>
<i>Commissaires Sportifs</i>	<i>Raymond LALA – Jocelyne GUILLEMOZ</i>
<i>Délégué FFM</i>	<i>André COURBON</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>Alain TOURNIAYRE</i>
<i>Commissaires de route et de piste</i>	<i>Les commissaires de l'ASCOP, de l'ASM ACO et des clubs sarthois</i>

Article 11 : Visa – Assurance

La manifestation, inscrite au calendrier de la FFM a obtenu le visa :

N° : *En cours d'obtention*

En date du : *En cours d'obtention*

Elle est assurée, conformément à la Législation en vigueur, par la police R.C. souscrite auprès des Mutuelles du Mans Assurances (Cabinet Diard / Humez – La Suze sur Sarthe)

Article 12 : Réclamations – Sanctions

Les réclamations éventuelles seront reçues dans les conditions fixées dans l'article 22 du RCFRR 2014.

Les sanctions prévues dans le tableau des pénalités du RCFRR 2014 sont applicables au cours de l'épreuve.

**Tout point non prévu au présent règlement particulier sera traité
par le jury des commissaires sportifs.**

57ème Rallye Motocycliste de la Sarthe

12 & 13 Avril 2014

HORAIRES PREVISIONNELS

Vendredi 11 Avril 2014

De 14H.30 à 19H.00 Vérifications administratives et techniques toutes catégories à l'Esplanade du Port de La Suze
18 H. 00 Réunion d'information (Briefing) aux pilotes à l'Esplanade du Port de La Suze

Samedi 12 Avril 2014

1^{ère} ETAPE

7 H. 30	Départ du 1 ^{er} concurrent	Esplanade du Port de La Suze	
8 H. 30	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale de 4 Tours du Circuit Bugatti	
10 H. 25	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale A	1 ^{er} passage
11 H. 31	Arrivée du 1 ^{er} concurrent	Place Carnot Fresnay sur Sarthe – Assistance	30mn
12 H. 01	Entrée du 1 ^{er} concurrent	Parc de regroupement Fresnay sur Sarthe	
13 H. 31	Sortie du 1 ^{er} concurrent	Parc de regroupement Fresnay sur Sarthe	
14 H. 39	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale B	1 ^{er} passage
15 H. 19	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale A	2 ^{ème} passage
15 H. 47	Arrivée du 1 ^{er} concurrent	Esplanade du Port de La Suze sur Sarthe	

2^{ème} ETAPE

19 H. 30	Départ du 1 ^{er} concurrent	Esplanade du Port de La Suze	
19 H. 35	Départ du 1 ^{er} concurrent	Place du marché La Suze sur Sarthe	
20 H. 10	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale B	2 ^{ème} passage
21 H. 15	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale A	3 ^{ème} passage
21 H. 43	Arrivée du 1 ^{er} concurrent	Piscine de La Suze sur Sarthe – Assistance	15mn
22 H. 33	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale B	3 ^{ème} passage
23 H. 38	Départ du 1 ^{er} concurrent	Spéciale A	4 ^{ème} passage
00 H. 06	Arrivée du 1 ^{er} concurrent	Esplanade du Port de La Suze sur Sarthe	
		Mise en parc fermé	

Dimanche 13 -Avril 2014

10 H. 00 Affichage des résultats
11 H. 00 Remise des Prix.